

*Une vision à partager:
L'avenir du Village de Pointe-Claire*

Mémoire
présenté à la consultation publique
organisée par
l'école d'urbanisme de l'université McGill
et
remis au Conseil de Ville de Pointe-Claire

La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

15 octobre 2008

*CP 1092, Pointe-Claire (QC), H9S 4H9
Tél: 514-693-9114*

Présentation de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

En 2000, la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire (SSPPC) a été créée par un groupe de citoyens de Pointe-Claire. Elle est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'État. Elle compte plus de 100 membres.

Sa mission: la sauvegarde du patrimoine historique, architectural et archéologique de Pointe-Claire et leurs mises en valeur.

Ses membres ont à cœur la sauvegarde de leur histoire, de leur Village. Ils effectuent entre 4 000 et 6 000 heures de bénévolat annuellement.

Quelques-unes de nos réalisations

- Sauvegarde de l'intégrité architecturale de la *pointe claire*
- Sauvegarde de trois maisons patrimoniales
- Réalisation de la brochure *À la pointe claire*
- Création d'un outil pédagogique sur l'histoire et le patrimoine bâti de Pointe-Claire pour les élèves de 6^e année
- Réalisation de plus de 200 visites guidées patrimoniales : 3 000 visiteurs
- Sensibilisation de la ville de Pointe-Claire et du ministère de la Culture et des Communications du Québec à la réalisation d'études sur :
 - L'histoire de Pointe-Claire
 - Le patrimoine bâti
 - Le patrimoine archéologique
- Création de la Société Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de l'Ouest-de-l'Île: réalisation de cartes et de 100 plaques historiques
- Création de l'Association des Moulins du Québec
- Réalisation de la Mission de recherche en France sur les moulins à vent
- Réalisation de la Tournée des moulins à vent du Québec avec experts français

Objectif actuel de la SSPPC

Réaliser la restauration du moulin de Pointe-Claire pour en faire un lieu d'interprétation vivant de notre patrimoine.

Historique de Pointe-Claire

Les recherches faites par notre Société pour la rédaction de la brochure *À la pointe claire* aux archives des Sulpiciens nous ont permis de mieux comprendre l'évolution temporelle de Pointe-Claire.

Les premières concessions au bord du lac Saint-Louis, sur la côte de la Pointe-Claire ont été cédées en 1684 par les Sulpiciens Seigneurs de l'île de Montréal. La création de la paroisse de Saint-François de Sales en 1713 puis pour être changé par Saint-Joachim de la Pointe-Claire en 1714. La création d'un hameau a été suivie en 1729 par la construction d'un fort en pieux de bois. Le Village de Pointe-Claire a quant à lui été créé en 1756 par un plan de lotissement, ce qui en fait *un des rares villages créés à l'époque de la colonie française ayant survécu jusqu'à ce jour.*

Le site occupé par l'actuel village de Pointe-Claire n'a cessé d'évoluer avec le temps. Sous le règne britannique, il est devenu un important lieu administratif et par la suite, il fut un centre de villégiature privilégié.

Le Village de Pointe-Claire est l'un des sites les plus représentatifs de l'évolution d'un territoire au Québec et au Canada. Il représente une référence qui témoigne de l'histoire du pays depuis ses premiers explorateurs.

Notre Société souhaite s'impliquer davantage sur le devenir de notre village.

Situation actuelle

Plusieurs lieux ont survécu au fil du temps et ils constituent maintenant les témoins de notre passé :

1) La Pointe de *la pointe claire*

La Pointe de *la pointe claire* comprend quatre des plus anciens édifices du Village de Pointe-Claire. Le moulin à vent (1709-1710), patrimoine rarissime, forme un ensemble unique avec l'église, le couvent, le presbytère ainsi que la croix des missions.

Les bâtiments de *la pointe claire* constituent un patrimoine diversifié en ce qui a trait aux typologies fonctionnelles soit industrielle, culturelle, conventuelle et aux styles français, néoclassique, néogothique et Second empire.

L'ensemble bâti de *la pointe claire* et son site avacant dans le lac Saint-Louis composent un paysage architectural et naturel exceptionnel.

2) Le Village

Le noyau villageois a conservé sa trame urbaine de 1756 et l'ensemble de son lotissement d'origine s'est agrandi depuis 250 ans . Les maisons sont habituellement implantées en bordure de la rue sans marge de recul avec des marges latérales réduites. Le taux d'occupation du sol est élevé. Les maisons unifamiliales de 2 étages sont collées les unes sur les autres et ne permettent pas la présence d'une végétation abondante.

Les maisons Antoine Pilon (1710), Demers-Portelance(c.1847), Antoine Felsque(c.1850), Charlebois(c.1850), Brunet(c.1876) et certaines autres ainsi que l'Hôtel Canada(c.1850) ont survécu à l'incendie qui a détruit près de la moitié du Village en 1900. Les maisons Bourgie(c.1905) Mitchell(1900), Legault(1911),et autres ainsi que l'Hôtel Pointe-Claire(1900) et le bureau de poste(1937) ont été construits après et l'ensemble forme un large éventail d'un patrimoine urbain riche et diversifié des plus originaux de l'île de Montréal.

Le XXe siècle se transforme davantage par la disparition de plusieurs bâtiments principaux et secondaires pour l'aménagement d'espaces de stationnement et par le remplacement progressif des matériaux traditionnels. Depuis les 40 dernières années, 25 maisons patrimoniales ont disparu dans le cœur du Village de Pointe-Claire, transformant significativement le Village. C'est une grande perte pour l'esprit du lieu.

Constatations

Les principales problématiques de conservation dans ce secteur concernent:

- La rénovation inappropriée des maisons : matériaux inadéquats, perte des détails de l'ornementation, remplacement inconsidéré des fenêtres et des éléments en sailli, etc.
- Les interventions ne respectant pas la volumétrie du corps de logis principal.
- Les agrandissements ou rehaussements ne s'intégrant pas aux bâtiments anciens.
- Les nouveaux bâtiments n'étant aucunement intégrés harmonieusement dans un tissu urbain ancien.

Ce sont des interventions faites une à la fois qui, à grande échelle, appauvrissent notre patrimoine bâti et ont un impact important pour l'ensemble du Village.

« Le secteur du noyau villageois fait l'objet d'une protection légale en vertu d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) adopté le 15 août 2001. Ce PIIA définit, des objectifs clairs et réalistes dont il faudra veiller scrupuleusement à leur application. Les effets d'un PIIA se mesurent sur une période de quelques années et ils devront être périodiquement analysés afin de déterminer la pertinence du plan. »

Patri-Arch : Inventaire patrimonial et étude du patrimoine bâti de Pointe-Claire, Vol 4, p. 03-3

Il serait grandement temps de revoir le PIIA afin de le rendre véritablement efficace et son application profitable.

Études patrimoniales

Suite à la demande de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire, la Ville de Pointe-Claire et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) ont mandaté entre 2001 et 2005 des firmes d'experts pour réaliser des études sur le patrimoine de Pointe-Claire au coût de 100,000 \$.

- Le développement urbain de Pointe-Claire (Étude historique) par Guy Mongrain

« Pointe-Claire jouit certainement d'un des patrimoines les plus originaux de l'île de Montréal. Des premières concessions à la création du village, de la cité-jardin à la banlieue moderne, un large éventail de développements est représenté à Pointe-Claire, faisant de la ville un exemple extrêmement riche de patrimoine urbain. » p. V

- Inventaire patrimonial et étude du patrimoine bâti de Pointe-Claire, par la firme PatriArch

« La qualité remarquable d'un Patrimoine bâti dont les plus anciens vestiges seront bientôt tricentenaires. » Vol 1, p. 43

« Le secteur de la pointe claire comprend quatre des plus anciens édifices du village de Pointe-Claire qui forme un ensemble institutionnel unique avec le moulin, l'église, le couvent et le presbytère. L'ensemble bâti de la pointe claire et son site qui s'avance dans le lac Saint-Louis constituent un paysage architectural et naturel exceptionnel. » Vol 1, p. 45

- Étude de potentiel archéologique par la firme Archéotec

« Les résultats ont été très positifs et ont jeté un éclairage, non seulement sur l'ancienneté, mais aussi sur l'importance de la Pointe dans l'histoire de cette île. Il serait à ce propos tout à fait être conseillé de développer ce projet (inventaire archéologique) afin d'avoir une idée plus juste et mieux alimentée de ce secteur stratégique de l'île. » Rapport de recherche, Archéotec, 2002, p. 52.

Le Conseil de ville de Pointe-Claire et ses fonctionnaires ont en leur possession ces documents. Suite à la lecture de ces études, nul ne peut ignorer la richesse patrimoniale remarquable de la ville de Pointe-Claire.

Tel que stipulé dans leur mandat, ces experts indépendants ont formulé des recommandations afin de mieux préserver et de mettre en valeur ce patrimoine. Notre Société appuie l'ensemble de leurs recommandations. Nous les avons inclus dans notre série de recommandations.

Le rôle de la ville de Pointe-Claire

Dans le contexte et mandat qu'a reçu Guy Mongrain pour l'étude historique sur Pointe-Claire, il y est inscrit que la Ville de Pointe-Claire est consciente de cet atout inestimable qu'est son patrimoine et elle souhaite appuyer davantage ses politiques patrimoniales et urbanistiques en intégrant cette dimension de manière adéquate.

C'est dans cet esprit que fut signée une entente avec le ministère de la Culture et des communications du Québec. *L'objet de l'entente est de doter la Ville de Pointe-Claire d'outils de connaissance permettant de soutenir les grandes orientations d'aménagement et de mise en valeur de son patrimoine* et de produire un outil de référence, synthèse des phases de développement de la ville, devant servir de cadre pour l'évolution patrimoniale ou à tout autre projet de mise en valeur de la Ville de Pointe-Claire.

Le 23 mars 2006, à la demande de la SSPPC, une rencontre a eu lieu entre la direction du Ministère de la Culture, la directrice de l'urbanisme de la ville de Pointe-Claire et deux membres de la SSPPC au bureau du ministère à Montréal.

Il y est apparu que le MCCQ est conscient de l'importance du patrimoine de Pointe-Claire et qu'il est prêt à y investir des sommes d'argent, entre autres, pour :

- Un plan directeur de développement patrimonial
- Un outil de sensibilisation auprès des propriétaires de maisons patrimoniales
- La restauration du moulin (volet 1 et 2)

Par contre, le Ministère a clairement *signifié que la ville de Pointe-Claire doit faire la demande pour tout protocole d'entente.*

La situation démontre que la ville de Pointe-Claire doit se doter d'une politique du patrimoine et se faire une vision d'ensemble. On y verrait la détermination claire et la volonté affirmée des élus de protéger et de mettre en valeur notre patrimoine. Que cette détermination et cette volonté soient mise en application concrètement par les fonctionnaires de la ville et que leurs actions soient redevables aux membres du Conseil de ville.

La protection du patrimoine bâti est la responsabilité de l'entité juridique représentée par la Ville de Pointe-Claire. Le 16 septembre 2005, plus de 160 membres de notre Société et des sympathisants se sont présentés à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire pour demander au Maire et aux membres du Conseil de ville *de créer un site du patrimoine pour La pointe claire*

Nous sommes toujours en attente, après trois ans, de la création prochaine du site du patrimoine de *La pointe claire*. Ce serait une action sage et appropriée de la ville de Pointe-Claire pour protéger ce lieu exceptionnel.

«Nous recommandons à la Ville de constituer un site du patrimoine avec le territoire situé à l'extrémité de la Pointe. Le site du patrimoine comprendrait l'église, le presbytère, le couvent, le moulin et le terrain situé derrière l'église et le presbytère. Ce paysage architectural et naturel serait ainsi mieux protégé, car il contribue à définir l'image distinctive du secteur de « la pointe claire ». Aucune nouvelle construction ne devrait briser l'équilibre fragile de cet ensemble exceptionnel.»

Patri-Arch, vol. 4, p.01

Le patrimoine archéologique

La ville de Pointe-Claire et le MCCQ ont mandaté la firme d'experts en archéologie Archéotech en 2001 pour effectuer une étude du potentiel archéologique et de réaliser un inventaire archéologique pour assurer la surveillance archéologique des travaux de réfection de services publics dans les rues Saint-Joachim et Sainte-Anne.

L'étude archéologique a démontré que la Pointe et le Village de Pointe-Claire possèdent un fort potentiel de probabilité d'y mettre à jour des témoins de la présence amérindienne préhistorique ainsi que des témoins de l'évolution de la paroisse Saint-Joachim depuis le début du 18^e siècle.

Depuis la sortie du rapport archéologique, il y a eu au moins 9 excavations pour des maisons, des installations d'aqueduc, d'égout et autres. Seulement 3 supervisions archéologiques ont été faites sur les rues de Saint-Joachim et Sainte-Anne, incluant l'excavation du 302 Bord-du-Lac, le 14 octobre dernier.

Le patrimoine archéologique est très difficile à défendre étant donné son manque de « visibilité ». Il est d'autant plus important d'évaluer sous cet angle un site à construire ou à réaménager avant de débiter les travaux. Les expériences vécues dans le passé et d'aujourd'hui à Pointe-Claire démontrent la difficulté à convaincre les autorités municipales de l'importance de préserver notre patrimoine archéologique.

Lors de la rencontre du 23 mars 2006 au bureau du MCCQ à Montréal, il a été clairement expliqué par la responsable en archéologie du MCCQ que la ville de Pointe-Claire possédait les connaissances sur son patrimoine archéologique et que c'était la responsabilité de la municipalité d'agir afin de bien le gérer.

Le moulin de Pointe-Claire

Déjà en 1698, Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens Seigneurs de l'île de Montréal, se réservait la Pointe de Pointe-Claire qui constituait un endroit stratégique pour y établir un moulin fortifié pour se protéger en cas d'attaque iroquoise. Sous le régime seigneurial, les Seigneurs avaient l'obligation de faire construire un moulin à farine afin de pouvoir nourrir leurs censitaires. Les céréales étaient à la base de l'alimentation, d'où l'importance du moulin pour établir une population sur un territoire à cette époque.

C'est sur la Pointe de Pointe-Claire avec le moulin à vent que tout a commencé. L'avenir de Pointe-Claire s'est joué. Ce moulin à vent est ce qu'il y a de plus précieux pour l'histoire de Pointe-Claire. Il a nourri les premiers colons de 1710 jusqu'à 1866, là où les minoteries, ces immenses industries de la farine, ont pris la relève. Le moulin a été préservé jusqu'à ce jour grâce aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Nous devons leur en être reconnaissant. Il s'agit d'un patrimoine rarissime, puisqu'il ne reste plus que 18 moulins à vent au Québec sur les 200 qui ont déjà été construits. Il a toujours été un monument d'appartenance pour la population de Pointe-Claire, assez fort pour qu'en 1911, lors de l'incorporation de Pointe-Claire en municipalité, le maire de l'époque, le docteur Lesage, et ses conseillers le choisissent comme emblème de la municipalité de Pointe-Claire.

En 1963, il a été le premier moulin restauré au Québec. Malgré la bonne volonté de ces précurseurs, il ne respecte pas l'intégrité architecturale que le maître maçon Jean Mars et les maîtres charpentiers de moulins Léonard et Charles Paillé ont construite à l'origine.

En 2004, la ville de Pointe-Claire et le MCCQ mandatent la firme Lemieux, St-Louis, architectes pour réaliser une *Étude de faisabilité pour une restauration et une mise en valeur du moulin de Pointe-Claire*. Il en ressort qu'il n'existe aucune expertise en Amérique du Nord pour restaurer un moulin à vent construit à l'époque de la Nouvelle France. Aucun moulin à vent de cette époque n'a conservé son mécanisme. Le moulin à vent de l'Île-Perrot (1707-1708) a été restauré en 1980 selon la méthode anglaise, soit celle utilisée après 1760. L'expertise a été perdue ici. Ces moulins sont de conception française, du même pays que les premiers colons établis à Pointe-Claire.

En 2006, Claude Arsenault a été mandaté par la SSPPC pour réaliser une *Mission de recherche sur les moulins à vent en France, été 2006.*, financé en partie par le MCCQ.

D'une durée de 10 semaines, il a parcouru 10 000 km, visité 70 moulins à vent qui font farine, enregistré 50 heures d'entrevues avec meuniers, propriétaires, associations, charpentiers de moulins, etc. Il a établi un réseau de contacts importants (voir rapport sur notre site www.patrimoinepointeclair.org).

En 2007, Claude Arsenault a été mandaté par la SSPPC pour faire la *Tournée des moulins à vent du Québec 2007*. Pour se faire la Société a invité deux experts de moulins de France en partenariat avec Icomos Canada.

Monsieur Chris Gibbings, éminent molinologue depuis 40 ans spécialiste des moulins en France a passé trois semaines au Québec à faire la tournée des 18 moulins à vent et a réalisé des conférences.

Monsieur Thierry Croix, cinquième génération de charpentier amouleur (de moulins) a passé deux semaines à faire cette même tournée ainsi que des conférences. La ville de Pointe-Claire, représentée par deux conseillers municipaux et des fonctionnaires a accepté de recevoir messieurs. Thierry Croix et Claude Arsenault pour obtenir l'avis d'un expert et de répondre à leurs questions.

Les constatations des experts sont que notre patrimoine molinologique est précieux et possède des particularités spécifiques au Québec. Certains moulins sont en état de perdition et la majorité des interventions de restauration ne sont pas conformes et ne respectent pas les règles de l'art. Les connaissances pour la façon de faire un moulin construit au temps de la Nouvelle-France ont été perdues. Présentement, il n'y a personne en Amérique qui possède l'expertise pour restaurer le moulin de Pointe-Claire comme il était à son origine.

Suite à la mission en France et aux deux tournées des moulins à vent du Québec avec les experts, plus la recherche et l'étude de 500 actes notariés concernant les moulins à vent, nous avons une meilleure idée de la façon dont le moulin à vent de Pointe-Claire était construit à son origine. On ne possède pas toutes les connaissances, mais on sait maintenant ce que l'on ne connaît pas. Une étude technique est donc nécessaire pour compléter nos connaissances sur le moulin à vent de Pointe-Claire.

Notre Société est proactive. Un molinologue, en France, nous a trouvé une paire de meules en silex de 1,97 m de diamètre et pesant deux tonnes chacune, comme celles dans

le moulin de Pointe-Claire il y a 300 ans. Ces meules sont très rares de nos jours et il n'en existe plus en Amérique. Notre Société fait une campagne de financement pour l'achat et la restauration des meules. Les meules sont le cœur d'un moulin, les pièces déterminantes pour la construction de son mécanisme.

En décembre 2006, la ville de Pointe-claire a réservé un montant de 500 000\$ pour la restauration du moulin de Pointe-Claire pour les volets 1 et 2.

- Le volet 1: réalisation de la maçonnerie, des portes et fenêtres.
- Le volet 2: réalisation de la toiture, des ailes, de l'arbre, du rouet, du frein et du guivre.

Le MCCQ devrait fournir l'autre moitié du financement pour les volets 1 et 2 de la restauration.

La SSPPC s'engage à réaliser le volet 3:, soit la réalisation du mécanisme interne.

La SSPPC est l'initiatrice du projet de la restauration du moulin. Beaucoup de démarches ont été entreprises par la Société et ont abouti par l'obtention d'autorisations écrites des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame qui ont l'usufruit du terrain et la Fabrique qui en est propriétaire.

La ville de Pointe-Claire a demandé à la SSPPC de se retirer du dossier. Qu'elle ferait directement les pourparlers avec les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame et la Fabrique. Cela fait près de deux ans que le maire a pris le dossier en main avec les avocats de la ville et nous sommes toujours en attente d'un déroulement heureux.

Le moulin de Pointe-Claire, c'est l'emblème de notre ville. Nous célébrerons son tricentenaire en 2010. C'est le moment idéal pour restaurer ce bâtiment des plus importants, fierté des citoyens de Pointe-Claire..

Recommandations à l'endroit de la ville de Pointe-Claire

Politique

- Un engagement du Maire d'agir concrètement comme « bon père de famille » et de prendre ses responsabilités pour assurer une bonne gestion de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire.
- L'engagement du Conseiller représentant le quartier du Village dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire.
- L'engagement de tous les élus municipaux pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.
- Création d'une politique du patrimoine pour la ville de Pointe-Claire.

Consultation

- Obtenir un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) sensible au patrimoine et élu par la population.
- Obtenir un Comité du Patrimoine composé à 50% de représentants du milieu du patrimoine et se réunissant mensuellement.
- Être à l'écoute du milieu.

Personnel

- Engagement d'une personne spécialisée dans la gestion du patrimoine bâti au département d'urbanisme.
- Formation en patrimoine bâti pour la direction d'urbanisme et de ses fonctionnaires.
- Sensibilisation du directeur général en patrimoine.

Règlements

- Donner des dents aux différents «Plans d'intégration et d'implantation architecturales» (PIIA) qui ont déjà été créés.
- Création d'un site du patrimoine pour *la pointe claire*.
- Création d'un site du patrimoine pour le Village de Pointe-Claire.

Outils

- Créer un plan directeur de développement patrimonial comprenant :
 - Un outil de sensibilisation auprès des propriétaires de maisons patrimoniales
 - Un outil de sensibilisation auprès des citoyens
 - L'engagement d'une personne experte conseil en architecture patrimoniale

- La mise sur pied d'un programme de restauration patrimoniale
 - Guide d'intervention
 - Guides techniques
 - Accès à une expertise professionnelle
 - Aide financière à la restauration de 50%
 - Adhérer au programme : Rues principales

Réalisation d'études

- Étude historique spécifique à *La pointe claire*
- Étude historique du Village de Pointe-Claire
- Réalisation de recherches de chaînes de titres pour les maisons patrimoniales

Restauration du moulin de Pointe-Claire

- Formation d'un comité de travail composé de :
 - La ville de Pointe-Claire
 - Le ministère de la Culture et des communications du Québec
 - La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire
 - Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame

- Engagement d'une firme d'expert en conservation pour la gestion des travaux
- Étude technique pour la restauration du moulin de Pointe-Claire
- Engagement d'un vrai charpentier de moulin venant de France
- Réaliser un plan de mise en valeur du site

Archéologie

- Inventaire archéologique
- Fouilles archéologiques
- Programme de mise en valeur avec traçage au sol
- Outil de sensibilisation auprès des propriétaires et des citoyens
- Mémoriam pour le cimetière derrière l'église Saint-Joachim
Élévation d'une croix
Les noms des 5 000 personnes enterrée

Animation

- Installation de plaques patrimoniales
- Création d'un tour auto-guidé du Village

Projets

- Acquisition par la ville d'un bâtiment patrimonial significatif situé dans le Village pour y installer les bureaux de la SSPPC et y établir un centre d'interprétation de l'histoire du Village.
- Acquisition de la Pointe de Pointe-Claire lorsque les Sœurs déménageront dans leur maison mère située à Montréal dans le but de refaire chanter le moulin et utiliser une salle du couvent pour en faire un centre d'interprétation du patrimoine molinologique national.

Financement

- Investir le budget nécessaire pour faire valoir notre patrimoine bâti considéré comme remarquable et exceptionnel du point de vue des experts.

Niveau humain

- Préserver la qualité de vie des résidents
- Préserver l'espace résidentiel du Village
- Encourager les services de proximité
- Encourager la venue d'artisans, d'artistes résidents

Sécurité

- Programme de sécurité, surveillance (vandalisme)
- Retrait des graffitis par la municipalité à ses frais dans les 24 heures

Amélioration de l'environnement urbain

- Enfouissement des fils électriques sur la Pointe et dans le Village.
- Refaire les rues et trottoirs des rues Saint-Joachim et Sainte-Anne au sud du chemin Bord-du-Lac.
- Rendre les stationnements plus discrets par un aménagement paysagiste approprié.
- Créer un stationnement souterrain au coin nord-est de la rue Sainte-Anne et chemin Bord-du-Lac.
- Aménagement d'une piste cyclable.
 - Installation de supports à vélos à différents endroits.
- Remplacement des clôtures type *Frost* sur la rive par un modèle plus approprié.
- Installer un mobilier urbain plus approprié à un vieux village.
- Plantation d'arbres aborigènes (ex : érables, frênes).
- Aménagement paysagiste (plantation de fleurs, etc.).
- Amélioration de la qualité de la propreté.

Conclusion

Dans notre société moderne, la conservation du patrimoine occupe une place importante. Elle répond à certaines aspirations, notamment le désir de préserver les liens tangibles avec nos racines historiques et d'assurer un sentiment d'appartenance et d'identité à ceux qui déplorent le caractère impersonnel de trop nombreuses villes.

L'intérêt envers la conservation du patrimoine s'est accru parallèlement à un engouement général pour la conservation. On admet dans l'ensemble que la société ne peut plus se permettre un tel gaspillage de son patrimoine. Cette notion repose sur une gestion responsable des richesses culturelles et naturelles afin qu'on puisse ensemble transmettre un héritage intact aux futures générations

Le citoyen doit être reconnu comme un intervenant de premier plan dans la conservation du patrimoine.